

La Société des
Gens de Baignade
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Document public

Québec, le 1^{er} août 2006

Monsieur Jean-Carol Pelletier
Directeur des affaires régionales (Québec)
Cabinet du ministre des Transports du Canada, Ottawa

Monsieur le directeur des Affaires régionales (Québec)

Au nom du ministre des Transports du Canada M. Lawrence Cannon, vous avez donné suite à notre invitation du 20 juin dernier à l'événement : « *Québec se mouille !* » au Bassin Louise, et je tiens à vous en remercier. (Votre lettre : Annexe 1)

Vous avancez que les administrations portuaires canadiennes sont des «*entités commerciales indépendantes*» et qu'à ce titre, elles ne sauraient être soumises à quelque influence que ce soit provenant du Gouvernement. Le ministre fédéral des Transports plaide ainsi de son irresponsabilité quant au comportements quels qu'ils soient des Administrations portuaires canadiennes (APC). Par ailleurs, ces dernières peuvent se voir confier des dizaines de millions de dollars par le gouvernement fédéral pour procéder à divers aménagements *urbains*, étrangers à leur mandat légal ainsi qu'à leur domaine de compétence. C'est justement le cas à Québec dans le cadre des projets prévus pour 2008 (Bassin Louise, Pointe-à-Carcy, Beauport et Bassin Brown : \$ 70 millions de dollars).¹

Vous nous suggérez de poursuivre nos démarches directement auprès de l'Administration portuaire de Québec, elle-même cible de vives critiques. (Annexe 2) Sachez que cette dernière nous oppose une fin de non-recevoir depuis maintenant plus d'une décennie, sans motif. Aujourd'hui, alléguant de son impuissance, le ministre des Transports du Canada nous sert à son tour une fin de non-recevoir. Nous en prenons bonne note.

¹ Un « **trou noir** » : le Bassin Louise. – En grand secret, la Société du 400^e a mis sur pied en 2004 une *Table de concertation conjointe sur l'aménagement du bassin Louise*. En sont membres : la Ville, le Port, Parcs Canada, la Société du 400^e et la CCNQ. Tous fonctionnaires, les membres de la Table se réunissent en secret et y décident à l'unanimité de l'avenir du plan d'eau (on n'y vote pas). Les comptes-rendus des réunions restent inaccessibles. À cette Table du 400^e, le Port a imposé son diktat: sous aucune considération il ne pourra être question d'ouvrir au public une partie du Bassin Louise. Les autres juridictions se sont inclinées. Enfin, en dépit de demandes répétées, les membres de la Table ont rejeté toute consultation ou débat public. *Vingt-quatre millions de dollars* serviront au réaménagement du bassin ainsi qu'à l'agrandissement du Centre d'interprétation de Parcs-Canada.

L'Administration portuaire s'oppose à tout usage public, présent ou futur, du Bassin Louise. Pour y parvenir, elle entend recouvrir toute la surface de l'eau de quais flottants, certains destinés à des *maxi-yachts*. En éliminant ainsi tout espace liquide ouvert et inoccupé, le Port espère bien en finir avec l'espoir de la population et de la majorité des élus concernés de retrouver un accès au fleuve au centre-ville, de loin le plus susceptible d'importantes retombées économiques et sociales. (www.gensdebaignade.org/Projet_de_plage_JacquesAmyot.pdf)

Oui à Toronto, non à Québec ?

À Toronto – tout comme à Québec – l'Administration portuaire locale fait l'objet de récriminations vives et persistantes (www.communityair.org et Annexe 3). Les autorités municipales de la Ville-Reine ont même demandé au ministre des Transports d'examiner «*the port authority's legitimacy and find ways it could be made more accountable to the public.*» (The Toronto Star, May 2, 2006).

Le 2 mai dernier, obtempérant à cette requête (et à plusieurs autres), l'Hon. Lawrence Cannon avait le plaisir d'informer ainsi le Parlement: «*J'ai donc retenu les services d'un conseiller indépendant pour qu'il fasse la lumière sur ces décisions. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que j'ai chargé M. Roger Tassé de réaliser un examen des décisions, mesures et transactions de l'Administration portuaire de Toronto. Il doit déposer son rapport final au plus tard le 1^{er} septembre.*» (Annexe 4) Le mandat de ce conseiller, ancien sous-ministre à Justice Canada, est large et n'exclut pas l'abolition de l'Administration portuaire de Toronto. (Annexe 5)

Ma question est la suivante : si le ministre des Transports possède le pouvoir légal d'intervenir et «*d'examiner les décisions, mesures et transactions de l'Administration portuaire de Toronto*», comment se fait-il qu'il ne possède pas ce même pouvoir d'intervention dans le cas de l'Administration portuaire de Québec ? Que l'on se trouve en Ontario ou au Québec, il s'agit du même pays obéissant aux mêmes lois.

Statut légal des ports canadiens

En début du mois, j'ai demandé des éclaircissements à l'Administration portuaire de Québec quant au statut légal de cette administration. Ma demande se lisait comme suit:

« Auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir l'opinion juridique officielle de l'Administration portuaire de Québec à savoir si, oui ou non, «*les administrations portuaires sont des organismes du gouvernement*», telle que le soutient Mme Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada.

On comprendra que les administrations portuaires au Canada ne peuvent pas, à la fois et au même moment, être et ne pas être un organisme du gouvernement fédéral du Canada. Donc, la réponse à la présente question doit s'exprimer par un OUI ou par un NON. »

Je ne reprendrai pas ici l'argumentation de ce courrier (Annexe 6), demeuré à ce jour lettre morte. Je vous en recommande cependant la lecture et je tiendrai votre ministre au courant des résultats.

Selon Justice Canada, les ports sont des « Institutions fédérales »

S'il existe un ministère compétent pour juger du statut légal des administrations publiques fédérales, c'est bien le ministère de la Justice. Or, ce dernier, tout comme la Vérificatrice générale, considère bel et bien que les Administrations portuaires canadiennes (APC) constituent des *Institutions fédérales* à part entière (Annexe 7 ou <http://lois.justice.gc.ca/fr/p-21/257870.html>).

Enclencher un processus d'examen à Québec, tout comme à Toronto

N'ayant pas été privatisés, les ports canadiens sont des organismes *publics*. Les Canadiens leur confient, pour des fins précises et circonscrites, la gestion et le contrôle de précieuses rives urbaines dans plusieurs grandes villes du pays. Dans le cas qui nous occupe, somme toute analogue à celui de Toronto, le gouvernement fédéral se doit de manifester autant de sollicitude envers la ville de Québec qu'il ne le fait envers la métropole de la Province voisine.

Recommandation

Nous soumettons par conséquent qu'il serait prudent et bien avisé pour les autorités politiques responsables des *Institutions fédérales*, dont font partie à part entière les Administrations portuaires du Canada, d'enclencher un processus « *d'examen des décisions, mesures et transactions* » de l'Administration portuaire de Québec (APQ), en particulier dans les cas hautement controversés du Bassin Louise et de la Pointe-à-Carcy, tout comme le gouvernement du Canada a décidé de le faire dans le cas de l'Administration portuaire de la Ville-Reine.

Au plaisir de connaître l'avis de votre gouvernement sur cette recommandation.

Veillez agréer, monsieur le directeur des Affaires régionales (Québec) au Cabinet du ministre des Transports du Canada, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Léonce NAUD, géographe

Président

c.c. Madame Andrée BOUCHER, Mairesse de Québec

L'Hon. Jean-Pierre BLACKBURN, ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

M. Michel DESPRÉS, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Madame Agnès MALTAIS, députée de Taschereau à l'Assemblée Nationale

Madame Christiane GAGNON, députée du comté de Québec au Parlement fédéral

Appuis à un parc-plage urbain au bassin Louise

Coopérative des Horticulteurs du Marché du Vieux-Port
Comité des citoyens du Vieux-Québec (C.C.V.Q.)
Comité des citoyennes et citoyens du quartier Saint-Sauveur
Comité populaire Saint-Jean Baptiste (COMPOP)

Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste
Conseil de quartier de Saint-Roch
Conseil de quartier du Vieux-Limoilou

Agnès MALTAIS	Députée de Taschereau à l'Assemblée nationale
Christiane GAGNON	Députée de Québec au Parlement fédéral
Pierre MAHEUX	Conseiller, district électoral des Faubourgs
Yvon BUSSIÈRES	Conseiller et Président du Conseil de Ville
Ann BOURGET	Conseillère, Chef de l'Opposition à la Ville
Louise LAPOINTE,	Conseillère, présidente de l'Arrondissement La Cité
Gilles DUCEPPE	Président, Bloc Québécois

24 élus municipaux

Renouveau municipal de Québec

Groupe d'élèves	École Saint-Jean-Baptiste, Québec
Mouvement Rivière Vivante	Québec
Amis de la Vallée du Saint-Laurent	Québec
Michel VÉZINA	Directeur, Bureau régional de la Santé publique (2000)
Pierre LAROCHELLE	Architecte
ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches	

Éditorial	Julie Lemieux	Journal Le Soleil (2004)
Éditorial	Mario Fraser	Journal Le Carrefour (1999)
Chronique	Jean-Jacques Samson	Journal de Québec (2005)
Éditorial	Robert Fleury	Journal Le Soleil (2006)
Chronique	Normand Provancher	Journal Le Soleil (2005)

Montréal	Conseil régional de l'Environnement de Montréal (CREMTL)
Montréal	Conseil québécois du Loisir (1999)
Montréal	Corporation Saint-Laurent Grands Lacs (2005)
Montréal	Jour de la Terre (Québec)

Paris	M. Thierry Baudouin & le personnel d'un laboratoire du CNRS (2004)
Barcelone	M. Joan Alemany Llovera, spécialiste des réaménagements de fronts de mer urbains (2005)

www.gensdebaignade.org